

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-12-20x-01580 Référence de la demande : n°2018-01580-050-001

Dénomination du projet : [2018] Echange d'œufs de Spatule blanche entre Camargue et Pays-Bas

Lieu des opérations : -Département : Bouches-du-Rhône -Commune(s) : 13460 - Saintes-Maries-de-la-Mer.

Bénéficiaire : Fondation Tour du Valat - Fondation privée de recherche sur les zones humides méditerranéennes

MOTIVATION ou CONDITIONS

Objet : Demande de dérogation à des fins scientifiques au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement pour procéder chez la Spatule blanche à des échanges d'œufs entre la population française de Camargue et la population néerlandaise de Schiermonnikoog en 2019 et 2020. La dérogation porte sur le prélèvement d'œufs, leur transport entre les deux pays, l'introduction dans chaque pays, et l'équipement de jeunes spatules nées en Camargue et issues de ces œufs par balises GPS en plus des bagues métal et Darvic.

Qualité du dossier présenté :

Le dossier présenté pour la dérogation est très bien présenté, clair et concis, et présente de manière objective les risques présentés par l'étude.

Description de l'étude :

L'étude à but fondamental et appliqué vise à comprendre quelles sont la part génétique et la part environnementale (lieu de naissance) du déterminisme des voies de migration chez la Spatule blanche pour rejoindre ses sites d'hivernage, la population hollandaise migrant uniquement par la voie Atlantique jusqu'en Espagne et en Afrique (Mauritanie, Sénégal), tandis que la population camarguaise migre essentiellement par la voie centro-méditerranéenne via l'Italie jusqu'en Tunisie, bien que quelques individus rejoignent l'Espagne.

Pour répondre à cette question, un échange réciproque de tous les œufs appartenant à 20 nids hollandais et à 20 nids camarguais sera effectué simultanément (prélèvement le même jour, transport en couveuses la nuit par véhicules entre les Pays-Bas et la Camargue, échanges des œufs à Nancy (aire de Faverosse), et remplacement dans les nids adoptifs de chaque localité le lendemain matin). Des œufs factices seront placés dans les nids prélevés jusqu'à l'échange afin d'éviter l'abandon des nids.

Parallèlement, à titre de contrôle, des échanges similaires des œufs de 20 nids seront effectués au sein de chaque localité avec remplacement dans la même population, sans transport extérieur à la population camarguaise ou hollandaise.

Les pontes moyennes chez la Spatule blanche étant de 3 œufs, l'ensemble des échanges portera donc sur 240 œufs, soit 120 transportés entre les deux pays et 120 restants au sein de chaque pays. Il n'y aura pas de destruction volontaire d'œufs.

L'échange des œufs devra se faire au même stade d'incubation, qui sera déterminé par observation non invasive du développement embryonnaire (mirage par lampe).

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'étude en Camargue nécessitera un protocole plus précis et plus lourd qu'aux Pays-Bas dans la mesure où les œufs échangés devront porter sur des couples identifiés grâce à leurs bagues lisibles à distance comme ayant déjà migré soit vers la voie centro-méditerranéenne soit Atlantique (deux lots de comportement migratoire différent), ce qui nécessitera le repérage des nids, cas de figure non nécessaire aux Pays-Bas.

De même, toutes les jeunes spatules nées des œufs couvés par leurs parents adoptifs en Camargue seront baguées par bague métal à leur 7^{ème} jour puis avec des bagues Darvic avant l'envol. A cette occasion, les aînés de chaque nichée seront capturés et transportés à 600 m de distance pour rejoindre la rive afin de les équiper de balises GPS, puis remis dans leurs nids respectifs, les autres jeunes étant seulement bagués de manière classique et non transportés sur la rive. Des exclos seront préalablement construits autour des nids pour faciliter leur re-capture lors de cette seconde opération.

L'étude s'effectuera en deux temps : une phase de test en 2019 portant sur un premier lot des pontes de 5 nids échangées entre chaque pays et des pontes de 5 nids échangées au sein de chaque pays, puis en cas de succès une phase opérationnelle en 2020 sur le reste des nids (lot de 15 nids échangés entre les deux pays et de 15 nids échangés au sein de chaque pays).

Appréciation des risques :

Il n'y a pas de destruction d'œufs ou de jeunes spatules, les taux d'envol des nichées sont supposés devoir être voisins de ceux habituellement observés dans les deux populations camarguaise et hollandaise qui font l'objet de baguage depuis de nombreuses années.

Toutefois, l'étude entrainera un dérangement supplémentaire des nicheurs par quatre interventions s'ajoutant à celle du baguage classique : 1) le prélèvement des œufs le jour A ; 2) l'échange avec les œufs factices le jour B ; 3) le baguage des poussins issus des œufs à leur première semaine accompagné de la pose d'exclos ; 4) la re-capture des aînés des poussins plusieurs semaines après, leur transport à 600 m en rives, leur équipement en balises GPS puis leur remplacement dans leurs nids.

La translocation d'œufs de spatules a déjà été effectuée aux Pays-Bas dans la colonie étudiée par Tamar LOK (participante du projet) et on peut penser que son expérience minimisera les risques. De même de nombreuses balises ont déjà été posées aux Pays-Bas et secondairement en Camargue. On peut faire confiance aux chercheurs des deux pays pour stopper l'opération à la première phase de 2019 (lots de 5 nids) s'ils constatent que les dérangements accrus par les 4 opérations successives (au lieu d'une seule pour le baguage classique ou la pose de balises) entraînent des conséquences dommageables sur les colonies camarguaises.

Le transport des œufs sur une longue distance entre la Camargue et les Pays-Bas (1360 km en voitures parcourus en 14 heures) représente un autre type de risques, sans doute moins maîtrisé. Pour le diminuer, les œufs seront prélevés à un stade d'incubation de 18 à 24 jours, moins sensible au transport, et le réseau autoroutier sera privilégié pour minimiser les vibrations.

MOTIVATION ou CONDITIONS

AVIS DU CNPN :

Les porteurs du projet tant côté français que néerlandais présentent toutes les qualités requises pour minimiser l'impact de l'étude sur les spatules blanches dont ils sont spécialistes et membres du groupe d'experts pour le Plan d'action international de l'AEWA visant à améliorer le statut de conservation de l'espèce.

Telle que conçue, l'étude en deux phases (probatoire en 2019 et généralisée en 2020) présente toutes les garanties pour que la dérogation ne nuise pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations de la spatule blanche dans son aire de répartition.

Le CNPN émet un avis **favorable** aux conditions suivantes :

-fourniture d'un rapport décrivant la réalisation effective de l'opération en appréciant les problèmes éventuels rencontrés lors de la phase probatoire du projet fin 2019;

-porter une attention particulière aux problèmes de vibrations par les véhicules utilisés sur le trajet Camargue-Schiermonnikoog (Pays-Bas) en raison de la grande distance parcourue. L'utilisation de véhicules à suspension hydro-pneumatique est suggérée.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 7 mars 2019

Signature :

